

... Capitaliser sur la base énergétique du Canada pour édifier un secteur industriel compétitif au niveau mondial.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Permettez-moi de prendre quelques minutes pour expliquer quelques-unes des façons dont le programme énergétique national atteindra cet objectif. Premièrement, par le rejet du prix que le cartel international exige pour le pétrole et par la mise en œuvre d'un prix pondéré du pétrole établi au Canada, nous avons fait en sorte que les industries et les particuliers puissent s'adapter graduellement à des prix plus élevés dans la mesure où ils sont nécessaires pour assurer la sécurité énergétique au Canada. Nous avons pris des mesures pour minimiser les effets inflationnistes de la hausse des coûts de l'énergie, effets qui pourraient nuire très sérieusement aux nouveaux investissements commerciaux dont on a besoin dans tous les secteurs de l'économie. Surtout, nous avons garanti aux entreprises de toutes les régions du pays un avantage concurrentiel permanent, à la fois sur les marchés étrangers et domestiques, grâce à des prix de l'énergie inférieurs au prix mondial.

Deuxièmement, les mesures de canadienisation qui sont les particularités les plus remarquables du programme énergétique national, permettront non seulement de faire passer le pourcentage de l'industrie pétrolière et gazière du Canada qui appartient à des Canadiens de 25 à 50 p. 100 au cours de la présente décennie, mais je crois qu'elles auront aussi des avantages secondaires importants pour l'ensemble du développement industriel au Canada. Ce programme de canadienisation permettra de garder au pays, pour des utilisations canadiennes, une part plus importante des profits réalisés par l'industrie du gaz et du pétrole. De plus, dans la mesure où notre secteur du pétrole et du gaz relève du contrôle canadien, il sera possible de modifier les liens traditionnels qui sont établis entre les sociétés pétrolières et multinationales et leurs fournisseurs étrangers habituels de machinerie, de matériel et de technologie. De cette façon, les mesures de canadienisation, alliées à d'autres moyens que nous prévoyons mettre en œuvre pour faire en sorte que les fournisseurs canadiens bénéficient de la réalisation de projets énergétiques, contribueront à éliminer un obstacle qui pourrait éventuellement nuire à un développement et à une diversification industriels du pays qui se fonderaient sur l'abondance de nos ressources.

Troisièmement, grâce à ce budget, le gouvernement du Canada a commencé à mettre en œuvre un programme complet de conservation de l'énergie qui promet d'apporter de multiples avantages industriels partout au Canada. Par exemple, grâce à un accroissement des dépenses de plus de 2.5 milliards de dollars sur trois années pour les fins de programmes de remplacement, de conservation et de production d'énergie renouvelable, le projet du gouvernement fédéral fournira des possibilités qui se traduiront par des emplois dans toutes les parties du Canada, par la création de nouvelles industries et par l'expansion d'industries existantes qui devront fournir les nombreux nouveaux biens et services qui contribueront à l'effort national en vue de réduire la consommation de pétrole à 10 p. 100 de l'utilisation globale d'énergie. Sont aussi prévus des projets gigantesques d'extraction pétrolière de sources nouvelles, de bonification du brut lourd et d'aménagement de systèmes de livraison de l'énergie, autant de projets devenus faisables grâce à un système innovateur de prix d'encourage-

Le budget—M. Gray

ment et d'allocations fiscales. Voilà qui créera d'énormes possibilités pour les Canadiens de fournir du matériel et de la technologie et d'occuper les emplois que suscitera la réalisation de ces projets. Enfin, le programme d'autosuffisance énergétique aura encore un autre effet positif sur la santé de notre économie industrielle puisqu'il finira par nous libérer des risques et des frais que comporte la moindre rupture imprévue des approvisionnements énergétiques étrangers.

● (2100)

Il y a un quatrième aspect de la politique énergétique nationale sur lequel je voudrais m'attarder, car il montre clairement que le gouvernement fédéral a l'intention de faire de l'énergie et des activités liées à l'énergie, la base d'une croissance économique soutenue. Plus précisément, dans le nouveau cadre juridique qui régira l'exploration et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz sur les terres fédérales, le Yukon, les territoires du Nord-Ouest, l'Arctique et les eaux territoriales, il est prévu qu'une part importante des biens et services qui seront utilisés dans ce secteur soient d'origine canadienne. Les demandeurs de permis d'exploration et de production devront faire la preuve que leurs activités auront des répercussions pour le Canada tant pour l'industriel que sur le plan de l'emploi et ce, aussi bien dans la région concernée que pour l'ensemble du Canada. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de l'Industrie et du Commerce collaborent actuellement étroitement à la mise en place de mécanismes garantissant l'application de ces dispositions, de telle sorte que le Canada en retire le maximum d'avantages tant en matière d'emploi que pour l'industrie.

La loi par laquelle l'Administration du pipe-line du Nord a été instaurée constitue évidemment un précédent en matière de retombées industrielles. Le succès de ce régime de réglementation et surtout de régimes analogues qui sont en vigueur au Royaume-Uni et en Norvège montre pourquoi d'après nous, l'utilisation des pouvoirs fédéraux sur les terres canadiennes pour l'expansion industrielle sera très avantageuse pour le Canada tout entier.

Des voix: Bravo!

M. Gray: C'est aussi la raison pour laquelle le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de prévoir des retombées industrielles dans d'autres secteurs qui sont rattachés ou non aux ressources, car un tel système peut entraîner la création de plusieurs milliers d'emplois et de nouvelles entreprises pour les fournisseurs canadiens et il peut favoriser l'exploitation de nouvelles possibilités industrielles par les Canadiens. Aussi, pour reprendre un passage du discours que le premier ministre a prononcé le 12 février, je dirai que nous considérons la base de ressources du Canada comme la pierre angulaire d'un secteur industriel fort.

Il y a dans le programme énergétique présenté dans le budget de la semaine dernière un certain nombre d'éléments axés vers l'expansion industrielle, expansion dont les bienfaits se feront sans doute sentir dans toutes les régions du Canada. Je songe notamment à la Société canadienne des formes nouvelles d'énergie qui, en collaboration avec des entreprises canadiennes, travaillera à la production et à la commercialisation d'énergie renouvelable et de techniques de conservation; je songe également aux initiatives nouvelles de R & D que l'on entreprendra dans le domaine énergétique au cours des trois prochaines années, à un coût de plus de 260 millions de dollars.